
Impacts environnementaux des produits de construction :

Les outils : ACV et Déclaration environnementales produits
Cadre réglementaire et normatif

30 septembre 2008

Emmanuelle HENRY LANIER

<http://www.ecobilan.com/batiment/fr/index.php>



Contexte réglementaire

France

- Code du marché public : L'article 14 autorise que l'attribution des offres publiques prenne en compte des considérations environnementales ou des progrès sociaux.
- La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) : Pour la période 2005 – 2008, 50% des constructions publiques doivent faire l'objet d'une démarche HPE (haute performance énergétique) ou démarche HQE ou une démarche équivalente.
- Les autorités prévoient d'intégrer la HQE dans la réglementation
- Le Grenelle de l'Environnement propose que l'article 14 du code du marché public soit une obligation
- Le secteur privé a déjà mené plusieurs démarches HQE
 - Image
 - Réduction des coûts globaux (énergie et santé)

Contexte réglementaire

Europe

- La politique intégrée des produits IPP (Integrated Product Policy) : Promotion des achats verts au niveau européen
- Déclaration environnementale : Définition de la norme ISO 21930 – Définition en cours d'une norme européenne CEN/TC/350 (sur l'affichage)
- L'Europe envisage d'intégrer la déclaration environnementale au marquage CE

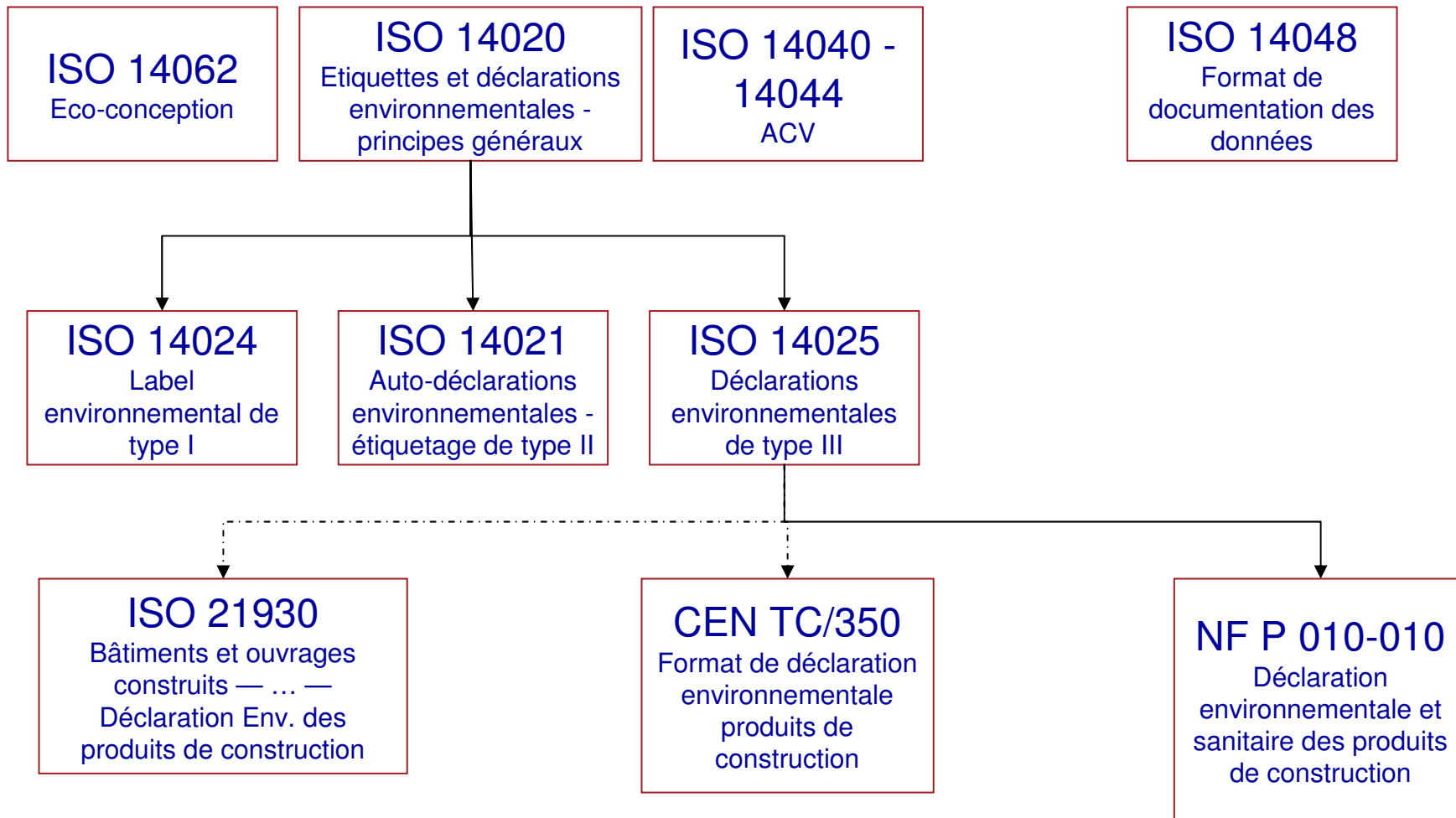
Les attentes en France et à l'étranger

Affichage : le Plan National Santé et Environnement (PNSE de juin 04, fiche 1.5) prévoit que 50% des produits de construction affichent leurs informations environnementales et sanitaires d'ici 2010

Evaluation des bâtiments : les constructeurs commencent à souhaiter pouvoir quantifier les impacts environnementaux des bâtiments afin de minimiser les impacts de ces bâtiments (achats verts)

Stratégie : les producteurs sont de plus en plus rendus responsables (clients, ONG, gouvernements) des impacts environnementaux de leurs produits, et une incitation à la transparence – communication - puis à l'éco-conception a vu le jour (e.g. Indicateur EN14 du GRI – Global Reporting Initiative : *“Significant environmental impacts of principal products and services: describe and quantify where relevant”*)

Contexte normatif



Textes normatifs

- **ISO TR 14025:2000 EPD** de type III. Cette norme définit le Marquage et la Déclaration Environnementale de type III
- **AFNOR NF P 01-010** « Qualité environnementale des produits de construction : Déclaration des caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction et de leur contribution aux impacts environnementaux d'un ouvrage donné »
- **ISO 14040 – 14044**: Principes Généraux d'Analyses de Cycle de Vie (ACV) et Guidelines pour les réalisations des ACV
- **ISO 14020:2000** Principes Généraux sur les EPD

Contexte normatif : qu'est ce qu'une ACV ?

- **Définition de l'ISO 14040** : « *L'analyse du cycle de vie prend en considération l'ensemble du cycle de vie d'un produit, de l'extraction et de l'acquisition de la matière première, à l'utilisation et aux traitements en fin de vie et l'élimination finale des déchets, en passant par la production d'énergie et de matière et la fabrication. A travers cette approche globale et systématique, le déplacement des charges entre les différentes étapes du cycle de vie ou entre des processus particuliers peut être identifié et évité.* »

Contexte normatif : définition des phases d'une ACV?

1. Définition des objectifs et du champ de l'étude
2. Analyse de l'inventaire du cycle de vie
3. Evaluation de l'impact du cycle de vie
4. Interprétation du cycle de vie
5. Communication et la revue critique d'une analyse du cycle de vie
6. Limitations de l'analyse du cycle de vie
7. Relation entre les phases de l'analyse du cycle de vie
8. Conditions d'utilisation des choix de valeur et des éléments facultatifs

Les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES) selon NF P 01 010

La « Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire » d'un produit de construction est un document papier présentant les impacts environnementaux quantitatifs et qualitatifs de ce produit le long de son cycle de vie : depuis la production des matières premières qui le composent, jusqu'à la fin de vie du produit, en passant par l'ensemble des transformations et usages le long de son cycle de vie

- Un bilan environnemental le long du cycle de vie d'un produit de construction : production, transport, mise en œuvre, utilisation, fin de vie
- Une information sanitaire relative au produit de construction concerné

L'objectif est de permettre à un lecteur de FDES de se faire une opinion objective et complète des impacts du produit en vue de prendre des décisions relatives à ce produit

La norme NF P 01010 (déc. 2004) détaille la méthode de travail

La fiche AIMCC (Association des Producteurs de matériaux de construction) v2005 fournit le contenant (format) de la déclaration

Les 14 cibles de la Démarche HQE® (Démarche Haute Qualité Environnementale)

« Démarche de management de projets du bâtiment visant à limiter les impacts sur l'environnement lors d'une opération de construction ou de réhabilitation »,
cf. l'Association HQE - <http://www.assoHQE.org>

Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur

Eco-construction

1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
2. Choix intégré des procédés et produits de construction
3. Chantiers à faibles nuisances

Eco-Gestion

4. Gestion de énergie
5. Gestion de l'eau
6. Gestion des déchets d'activité
7. Gestion de l'entretien et de la maintenance

Créer un environnement intérieur satisfaisant

Confort

8. Confort hygrothermique
9. Confort acoustique
10. Confort visuel
11. Confort olfactif

Santé

12. Qualité sanitaire des espaces
13. Qualité sanitaire de l'air
14. Qualité sanitaire de l'eau

Déclaration Environnementales Produits : situation française

- Les Déclarations Environnementales Produit (DEP) favorisées par les pouvoirs publics
 - Dans le domaine du bâtiment, mode de travail fourni par ISO 21 930 (oct. 2007)
 - Existence de la norme NF P 01 010 depuis décembre 2004 : contenu (notamment un Fascicule de Documentation sur quelques données)
 - Format AIMCC 2005 existant : contenant
 - FDES publiques existantes disponibles sur le site INIES <http://www.inies.fr>
 - Il existe un cahier des charges de revue critique finalisé et un programme d'accréditation de vérificateurs de FDES (organisé par l'AFNOR)
-
- Utilisation des FDES pour les opérations dites HQE, visant à démontrer que l'on a traité de façon normale la cible 2 (notamment)
 - Utilisation des FDES pour les bases d'informations QEB (Qualité Environnementale dans le Bâtiment)

Déclaration Environnementales Produits : la situation européenne

- Norme ISO 21930 (international) – utilise NF P 01 010 en référence
- Développement d'autres normes au niveau européen : une norme aux Pays-Bas, d'une approche Allemande...
- Nombreux formats existant dans les différents pays
- Travail en cours au CEN (Comité Européen de Normalisation) sur une méthode harmonisée de déclaration (mandat)
- Bases de données amont différentes
- Travail en cours au JRC (Joint Research Center) pour produire une base ELCD (European LCA Database, 3 ans)
- Méthode ACV commune à tous (inspiration ISO 14025, type III)

Quelques sites proposent des DEP (Déclarations Environnementales Produit, e.g. <http://www.environdec.com> en Suède)

Réalisation de FDES : quels avantages de se cadrer dans le contexte de documents normatifs

- Homogénéité entre les travaux réalisés par l'ensemble des membres de l'AIMCC
- Crédibilité fournie par l'utilisation d'une norme, et la référence à d'autres normes, tant au plan français qu'au niveau international
- Crédibilité de se baser sur les normes ISO 14040 et ISO 14044, utilisées et reconnues par la plupart des industriels et autorités gouvernementales dans le monde pour l'évaluation quantitative des impacts environnementaux
- Possibilité de réutiliser le travail réalisé dans d'autres applications, du fait des possibilités de l'ACV fournies là encore par l'utilisation de la série de normes ISO 14040

Pour plus d'informations:

<http://www.ecobilan.com/batiment/fr/index.php>

Le micro site d'Ecobilan entièrement consacré aux fiches de déclaration environnementales
pour le bâtiment

Contacts:

Emmanuelle Henry Lanier

emmanuelle.henry@fr.pwc.com

+33 1 56 57 74 32

Philippe Osset

philippe.osset@fr.pwc.com

+33 1 56 57 14 84